

Sérénité santé - Garanties

Garanties exprimées en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale, y compris les remboursements du régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

Souscription jusqu'à 70 ans, sans questionnaire de santé

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Hospitalisation			
. Frais de séjour	100%	100%	100%
. Chirurgie, Anesthésie, Obstétrique	100%	130%	200%
. Forfait hospitalier	<i>durée illimitée</i> frais réels	frais réels	frais réels
. Chambre particulière	<i>durée illimitée</i> non	51€/jour	72€/jour
. Frais de télévision pendant 15 jours	-	6 €/jour	6 €/jour
. Lit d'accompagnant pendant 15 jours	-	21 €/jour	21 €/jour
. Transport du malade	100%	100%	100%
. Hospitalisation à domicile	100%	120%	150%
Dentaire			
. Dentaire remboursé par la Sécurité sociale :			
- soins, onlays, inlays	100%	100%	200%
- prothèses : couronnes, appareils, inlay-cores	150%	200%	300%
- orthodontie	103 €/sem.	205 €/sem.	410 €/sem.
<i>Forfait/semestre/bénéficiaire, en plus du régime obligatoire</i>			
. Dentaire non remboursé par la Sécurité sociale :			
<i>Forfait/an/bénéficiaire</i>	82 €	236 €	287 €
y compris implantologie, prothèses, orthodontie, parodontologie			
. Plafond/an/bénéficiaire pour l'ensemble du dentaire	820 €	1 025 €	1 845 €
Optique			
. Verres et montures remboursés par la Sécurité sociale			
. Lentilles remboursées ou non, chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie, presbytie)			
• Adultes selon correction*			
- faible correction	92 €	113 €	164 €
- forte correction : supérieure à 6 dioptries ou verres progressifs/multifocaux	133 €	195 €	379 €
• Enfants jusqu'à leur 18ème anniversaire			
	92 €	113 €	164 €
Honoraires			
. Médecins, auxiliaires médicaux, laboratoires			
	100%	120%	150%
. Actes de spécialité : ATM (actes techniques médicaux)			
	100%	120%	150%
. Imagerie, radiologie, échographie			
	100%	100%	100%
. Ostéopathes, chiropracteurs, diététiciens - par consultation			
<i>Consultations non remboursées par la Sécurité sociale (maxi 4/an)</i>	28 €	28 €	28 €
Pharmacie			
. Médicaments remboursés par la Sécurité sociale			
	100%	100%	100%
. Vaccins non remboursés			
<i>Forfait/an/bénéficiaire</i>	31 €	31 €	31 €
Prestations diverses			
. Cures thermales			
<i>Forfait/an/bénéficiaire</i>	82 €	123 €	164 €
. Prothèses et appareillage auditif, orthopédique...			
	100%	120%	150%
+ appareils auditifs : forfait/an/bénéficiaire			
	-	154 €	256 €
Maternité			
. Actes d'obstétrique			
	100%	130%	200%
. Chambre particulière			
<i>durée illimitée</i>	non	51€/jour	72€/jour
. Frais de télévision pendant 15 jours			
	-	6 €/jour	6 €/jour
. Naissance			
	Adhésion du nouveau né gratuite la 1ère année***		
Prévention et services			
. Prévention - prise en charge de dépenses de prévention non remboursées par la Sécurité sociale sur prescription et achat en pharmacie - Forfait/an/bénéficiaire			
	82 €	82 €	82 €
- médicaments antigrippaux de type Tamiflu** et Relenza**			
- substituts nicotiques pour arrêter de fumer, ainsi que Zyban** et Champix** : médicaments à prendre sous surveillance obligatoire de votre médecin			
- traitements de l'insuffisance veineuse : veinotoniques, anti hémorroïdes, anti varices, bas de maintien			
- housses de matelas et d'oreiller antiacariens pour les personnes allergiques			
- prévention dentaire : pose de vernis fluoré			
. Assistance au quotidien			
	Oui	Oui	Oui
. Carte Blanche			
	Oui	Oui	Oui
. Remboursement des frais d'obsèques jusqu'à			
	513 €	513 €	513 €

* si le niveau de correction est différent pour les deux yeux, le forfait le plus élevé est versé

** ou tout autre médicament de la même classe thérapeutique

*** pour toute adhésion enregistrée le mois suivant la naissance et pour des parents déjà assurés avant la naissance

Conformément à la législation en vigueur, restent à la charge des assurés : la contribution forfaitaire de 1 €/ acte médical, les franchises médicales de 0,50 €/boîte de médicaments-acte d'auxiliaires médicaux et de 2 €/transport, les majorations de TM en cas de non respect du parcours de soins coordonné, le dépassement d'honoraires des spécialistes consultés en dehors du parcours de soins, à hauteur de 8 € en général au 01/01/2008.